

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 25.02

RÈGLEMENT NO. 25.02 DÉCRÉTANT LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

Le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil décrète ce qui suit :

1. À compter du 1^{er} janvier 2025, la tarification des frais divers est la suivante :

1.1. Frais administratifs divers

Divers documents ou articles	Tarif
Assermentation	5 \$
Chèque retourné	30 \$
Copie de règlement sur clé USB	½ prix papier min. 50 \$
Envoi d'avis certifié (non-paiement des taxes)	30 \$
Frais d'administration pour les sommes à recouvrer	15 %
Frais de recherche	35 \$/heure
Photocopie de documents	0,50 \$/page
Photocopie des règlements d'urbanisme (incluant plans)	250 \$
Photocopie des règlements d'urbanisme (excluant plans)	200 \$
Photocopie du plan de zonage	75 \$
Photocopie du règlement de lotissement	50 \$
Photocopie du règlement de construction	50 \$
Photocopie du règlement permis et certificats	50 \$
Taux d'intérêts sur les comptes passés dû	15 %

1.2. Bacs et pièces pour les collectes des matières résiduelles

Articles	Tarif
Bac de récupération	135 \$
Bac de récupération - Roue (chacune)	13.50 \$
Bac de récupération - Couvercle	20 \$
Bac de récupération - Autre pièce (tige, cheville)	13.50 \$
Remplacement d'un bac de récupération	135 \$
Bac de récupération supplémentaire	135 \$
Organibac (bac brun, matières organiques)	135 \$
Organibac - Roue (chacune)	13.50 \$
Organibac - Couvercle	20 \$

Organibac - Autre pièce (tige, cheville)	13.50 \$
Remplacement d'un organibac	135 \$
Organibac supplémentaire	135 \$
Petit bac de cuisine (matières organiques)	12 \$

1.3. Articles promotionnels

Articles	Tarif
Épinglette municipale au comptoir	5 \$
Épinglette municipale avec envoi postal	8 \$
Bouteille d'eau réutilisable	5 \$

1.4. Publicités – Bulletin Le Ruisseau

Type de publicité	Tarif
Publicité format carte d'affaires	12,50 \$/parution
Publireportage	50 \$/article

1.5. Location de salles et terrains sportifs

Location de salle (résidents seulement)	Tarif
Salle 18 – Centre communautaire	375 \$
Chalet – 1 ^{er} plancher	270 \$
Chapiteau extérieur Tables(s) et chaise(s) si requis	125 \$ 75 \$
Organisme reconnu une fois par année Organisme 2 fois ou plus (chalet seulement)	Gratuit 75 \$/jour

Location du terrain de balle	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	70,00 \$	90,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	115,00 \$	135,00 \$
Tournoi 2 jours - Sans services (toilettes sèches seulement)	325,00 \$	425,00 \$
Tournoi 2 jours - Avec services (location du chalet des loisirs incluse)	570,00 \$	670,00 \$
Ligue de balle	455,00 \$ - 9 à 12 parties 537,00 \$ - 13 à 16 parties 665,00 \$ - 16 à 20 parties	

Location de la patinoire permanente (parc des Loisirs)	Résidents	Non-résidents
À la partie (lun. au ven.)	70,00 \$	90,00 \$
Demi-journée (sam. et dim.)	115,00 \$	135,00 \$
Ligue de hockey	455,00 \$ - 9 à 12 parties 537,00 \$ - 13 à 16 parties 665,00 \$ - 16 à 20 parties	

1.6 Frais pour les services d'aqueduc

La tarification relative aux services d'aqueduc offerts aux propriétaires qui bénéficient de ces services auprès de la Régie de l'Aqueduc intermunicipale du Bas-Richelieu (AIBR) est facturée selon la grille tarifaire suivante :

Services	Tarif
Ouverture/fermeture de la boîte de service	30 \$
Localisation de la boîte de service	Sans frais
Service en dehors des heures ouvrables	200 \$
Remplacement de la tête de la boîte de service	80 \$
Rehaussement de la boîte de service	100 \$
Remplacement de la boîte de service	700 \$
Réparation d'un compteur	100 \$
Remplacement d'un compteur	250 \$
Remplacer de la vanne e.e.	120 \$
Fixation ou relocalisation du lecteur	30 \$
Ouverture/fermeture de la boîte de service	30 \$
Localisation de la boîte de service	Sans frais

1.7 Frais • Poulailier urbain

Services	Tarif
Permis - Installation ou construction d'un poulailier	Sans frais
Certificat d'autorisation annuel - Garde de poules	Sans frais
Permis - Démolition d'un poulailier	Sans frais

- Le présent règlement abroge les règlements antérieurs décrétant l'imposition de différents tarifs.
- Le présent règlement s'applique pour l'exercice financier 2025, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Normand Teasdale, Maire

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion : 9 décembre 2024

Dépôt du projet de règlement : 9 décembre 2024

Adoption du règlement :

Publication :

Entrée en vigueur :